Ville de Béthune

COVID-19

Protéger, tester, isoler : les mesures pour chaînes de transmission du virus

Un dispositif d'envergure est organisé pour casser les chaînes de transmission du virus en général l'isolement des malades et des personnes qui ont pu être en contact avec un malade.

Publié le 15 mai 2020

SOURD OU MALENT
1 CLIC

En cas de symptômes du coronavirus - fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat, etc. - (plus d'informations sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé), la personne symptomatique doit :

- Prendre contact avec son médecin traitant par téléphone. Celui-ci peut alors proposer au patient une consultation médicale adaptée dans son cabinet ou une téléconsultation ;
- En cas de suspicion de coronavirus, le médecin prescrit au patient un test PCR pour confirmer le diagnostic ;
- Le patient doit respecter sans délai une période d'isolement strict, en attente du résultat du test ;
- Le contact tracing est immédiatement entamé pour identifier les personnes contacts dans le cadre du foyer ;

Si le diagnostic est confirmé,

- l'isolement strict doit être respecté jusqu'à 2 jours après la disparition des symptômes ;
- la recherche des personnes contacts se poursuit avec le malade ;

Les personnes contacts identifiées :

- doivent respecter une période d'isolement pour une durée d'environ 14 jours selon la situation ;
- doivent procéder à leur tour à un test PCR 7 jours après le contact avec le malade.

Généralisation des tests pour les personnes symptomatiques et les personnes contacts

Après consultation de son médecin, le patient doit procéder à un test PCR pour confirmer la suspicion de coronavirus. En cas de confirmation du diagnostic, toutes les personnes avec qui le malade a été en contact rapproché doivent également bénéficier d'un test.

Les prélèvements peuvent être réalisés dans un laboratoire ou un centre de prélèvement privés ou publics (carte des lieux de prélèvements). Ces tests sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Le cas échéant, des équipes mobiles composées de professionnels de santé hospitaliers et/ou libéraux peuvent intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire pour organiser des prélèvements sur le terrain. Ces équipes interviennent notamment pour les tests de personnes dépendantes, ou pour organiser un nombre important de prélèvements dans le cadre d'un cluster.

Pour accompagner cette généralisation des tests, l'ARS Hauts-de-France a travaillé avec l'ensemble des acteurs de la région pour favoriser une augmentation très large des capacités d'analyse des prélèvements PCR.

10 000 tests peuvent être analysés chaque jour dans les Hauts-de-France, grâce à la mobilisation des laboratoires hospitaliers, départementaux et de ville.

Recherche systématique des personnes contacts

Pour chaque malade diagnostiqué, un contact tracing est immédiatement réalisé pour identifier les personnes qui ont été en contact avec le malade de 48h avant l'apparition des premiers symptômes jusqu'à l'isolement. Ce travail vise à freiner la circulation du virus et protéger les personnes contacts.

Une nouvelle organisation en trois niveaux est mise en place pour permettre le contact tracing de l'ensemble des malades.

- Niveau 1 – Le médecin consulté est chargé de réaliser le contact tracing pour l'entourage proche du patient.
- Niveau 2 – L'Assurance maladie étend la recherche des personnes contacts aux sphères professionnelle, amicale, de loisirs et autres. Elle prescrit aux personnes contacts un test PCR et peut délivrer un arrêt de travail pour les personnes contacts qui ne peuvent pas travailler.
- Niveau 3 – L'Agence régionale de santé, avec les cellules régionales de Santé publique France, interviendront pour l'identification et l'investigation des clusters et situations complexes, en complément des niveaux 1 et 2.

Pour répondre à cet enjeu de santé publique, l'ARS Hauts-de-France multiplie par 5 les effectifs habituellement dédiés cette mission qui fait partie de son cœur de métier. Plus de 100 collaborateurs de l'Agence et une vingtaine de renforts extérieurs (étudiants en médecine ou pharmacie, personnels d'institutions du champ de la santé comme l'Institut Pasteur de Lille) sont ainsi mobilisés pour prendre en charge les investigations des chaines de transmissions et des cas groupés. L'Agence a contribué par ailleurs la formation des personnels de l'Assurance maladie en charge du contact tracing de niveau 2.

Suivi des malades et personnes contacts à l'isolement

Les malades ainsi que les personnes identifiées comme contacts doivent respecter une période d'isolement définie avec un professionnel de santé afin d'empêcher la propagation du virus. Cet isolement pourra se faire au domicile de la personne ou, si cela n'est pas possible, dans un lieu d'hébergement dédié.

Un suivi quotidien des conditions d'isolement sera organisé par l'ARS pendant toute la période avec plusieurs échanges téléphoniques et l'envoi d'un SMS de rappel quotidien.

Ce suivi concerne uniquement les conditions d'isolement pour les personnes malades et personnes contacts. Il ne remplace en aucun cas le suivi des malades par leur médecin. Le suivi médical des malades est assuré par les professionnels de santé habituels qui peuvent notamment s'appuyer sur l'outil de télésuivi sécurisé développé par l'ARS dans le cadre du programme Prédice.